REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1875

Approbation d'une convention de mise à disposition de l'auditorium du Musée des Beaux-Arts à l'Association "Fortuna Juvat", pour une conférence le 25 mars 2016, lors du festival latin-grec

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur: M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES:

2016/1875 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE L'AUDITORIUM DU MUSEE DES
BEAUX-ARTS A L'ASSOCIATION "FORTUNA JUVAT",
POUR UNE CONFERENCE LE 25 MARS 2016, LORS DU
FESTIVAL LATIN-GREC (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Fortuna Juvat », régie par la loi de 1901, organise chaque année le festival latin grec (FELG). La 10^e édition se déroulera cette année à Lyon, les 24, 25 et 26 mars.

L'objectif du FELG est de mettre en lumière, à travers une programmation éclectique et originale, la richesse des langues et cultures de l'antiquité et leur vitalité dans le monde d'aujourd'hui. Jouant sur tous les tons, il s'adresse à des publics variés, parmi lesquels le public scolaire a toute sa place.

C'est autour de la citoyenneté, thème d'actualité s'il en est, que se déroulera cette $10^{\rm e}$ édition du festival : elle donnera la parole aux citoyens d'Athènes et de Rome et explorera -de façon parfois inattendue- l'héritage que «nous autres citoyens» avons reçu du monde gréco-latin.

La richesse du département Antiquités du Musée des Beaux-Arts et la politique du musée envers tous les étudiants et l'enseignement supérieur justifient l'accueil, une matinée, de conférences dans l'auditorium du musée au cours de ces trois journées.

La valeur de la mise à disposition est de 4 000 € HT.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation pour la ville, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de l'auditorium, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

Vu l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération du 20 janvier 2014 fixant les tarifs de mise à disposition des espaces du Musée des Beaux-Arts ;

Vu ladite convention;

Ville de Lyon – Conseil municipal du 14/03/2016 – Délibération n° 2016/1875 - Page 3

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'Association « Fortuna Juvat », concernant la mise à disposition gracieuse d'espaces de l'auditorium, pour le vendredi 25 mars 2016 de 9h00 à 13h00, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN